

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-7/03**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20221021-lmc100000024423-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

OBJET : Aide à la création de sites Internet - Approbation de l'avenant n°2 à la convention, avenant à conclure avec les communes de Barcy, Boissettes, Carnetin, La Chapelle Saint-Sulpice, Livry-sur-Seine et Louan-Villegruis-Fontaine

Depuis 2011, le Département accompagne les collectivités de Seine-et-Marne dans la réalisation de leur site internet institutionnel.

Les conventions conclues entre le Département de Seine-et-Marne et les collectivités inscrites au dispositif arrivent à échéance dès novembre 2022. Dans ce cadre, le Département décide de prolonger la durée de la convention, de 10 ans pour les collectivités ayant déjà conventionné et qui souhaitent continuer à bénéficier de l'aide du Département.

Ainsi, le Département se propose de conclure le présent avenant n°2 à la convention avec les communes de Barcy, Boissettes, Carnetin, La Chapelle Saint-Sulpice, Livry-sur-Seine et Louan-Villegruis-Fontaine.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 2/01 en date du 29 mai 2009, relative à l'autorisation pour le Département de publier un logiciel libre, Sem@tic,

VU le rapport de la Commission permanente n° 2/01 en date du 3 mai 2010 relative à l'expérimentation de plateforme Internet Sem@tic avec les communes de Savins, et La Chapelle-Saint-Sulpice et Congis-sur-Thérouanne.

VU la délibération du Conseil général n° 2/3 en date du 28 janvier 2011, relative à l'approbation du schéma des usages et services numériques 2011-2015,

VU la délibération du Conseil général n°2/2 en date du 24 juin 2011, relative à l'approbation de l'Aide à la création de sites internet pour les collectivités de Seine-et-Marne,

VU la délibération n°1/05 en date du 5 mars 2021, relative à l'approbation d'un avenant n°1 à la convention pour les communes de moins de 2 000 habitants et d'un avenant n°1 à la convention pour les communes de plus de 2 000 habitants et les communautés de communes,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1^{er} juillet 2021, par laquelle le Conseil départemental a donné compétence à la Commission permanente, dans son alinéa 5,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site Internet institutionnel, à conclure entre le Département et les communes de moins de 2 000 habitants de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation de site Internet institutionnel, à conclure entre le Département et les communes de plus de 2 000 habitants et les communautés de communes de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la signature des avenants n°2 aux deux conventions par le Président du Département de Seine-et-Marne pour les collectivités de Barcy, Boissettes, Carnetin, La Chapelle Saint-Sulpice, Livry-sur-Seine et Louan-Villegruis-Fontaine, ayant déjà conventionné.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne